

Le doctorat en sciences de l'information s'adresse à toute personne qui désire s'initier à la recherche et contribuer à l'avancement théorique et/ou pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse. L'accès au programme est réservé aux candidates et candidats possédant un diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise ou son équivalent) dans un champ d'application des sciences de l'information ou dans des disciplines connexes.

L'EBSI est ouverte à la recherche multidisciplinaire et encourage les diplômées et diplômés d'autres disciplines (par exemple : communication, histoire, linguistique, informatique) à se renseigner sur les conditions d'admission.

Options

Option Générale

L'option générale vise à former des chercheuses et chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse s'inscrivant dans une discipline ou un champ d'activité traditionnellement rattachés aux sciences de l'information (bibliothéconomie, archivistique, bibliométrie, gestion de l'information, etc.).

Option Muséologie

L'option muséologie vise à former des chercheuses et chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse portant sur une thématique propre au domaine muséal. Outre les travaux consacrés à leur thèse, les doctorantes et doctorants des différentes disciplines profiteront du Séminaire intégrateur en muséologie pour mettre en commun réflexions critiques, théories et concepts muséologiques.

Déroulement du programme

Le programme de doctorat en sciences de l'information est d'une durée de 4 ans. Il comporte 90 crédits : 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. On y distingue trois étapes principales.

1. L'étudiante ou l'étudiant de doctorat doit réussir 4 cours et/ou séminaires, ainsi qu'un examen de synthèse avant la fin de la deuxième année de son programme.
2. Après l'examen de synthèse, la candidate ou le candidat prépare et présente une proposition de recherche.
3. La dernière étape est la rédaction d'une thèse et la soutenance devant jury.

L'EBSI se réserve le droit d'exiger de l'étudiante ou de l'étudiant qui n'est pas titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information une propédeutique de deux ou trois cours avant son admission officielle au doctorat.

<https://ebsi.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/doctorat-en-sciences-information/>